



DEMANDE D'INSCRIPTION D'UN ELEVE EXTERIEUR
GROUPE SCOLAIRE LE PETIT PRINCE

Année scolaire _____

COMMUNE D'ORIGINE :.....

Elève

- NOM :
- Prénom :
- Date de naissance :
- Adresse de l'élève :

Parents

- NOM :
- Prénom :
- Adresse :

I. LA CAPACITE D'ACCUEIL DES ECOLES PUBLIQUES MATERNELLES ET
PRIMAIRES DE LA COMMUNE DE RESIDENCE EST-ELLE SUFFISANTE ?

OUI

NON

- Si « NON », le Maire a donné son accord pour scolariser l'enfant hors de la commune.
- Si « OUI », renseigner les rubriques suivantes :

II. RUBRIQUES A COMPLETER

I. Obligations professionnelles

- a) Les deux parents travaillent et leurs horaires ne peuvent leur permettre de s'occuper de leurs enfants aux heures de sortie d'école et du déjeuner pendant la semaine et absence de moyen de garde et/ou de cantine dans la commune de résidence (ces deux motifs sont liés).

OUI *

NON

- b) Un des parents travaille sur la commune de Merdrignac

OUI *

NON

* Fournir une attestation de l'employeur

II. Raisons médicales

- c) Lorsque l'état de santé de l'enfant nécessite une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés qui sont assurés dans la commune d'accueil et qui ne peuvent être offerts par la commune de résidence.

OUI *

NON

* *Fournir un certificat médical*

III. Inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement de la même commune

Vous pouvez inscrire votre enfant dans une école d'une autre commune si son frère ou sa sœur y est déjà inscrit la même année scolaire.

L'accord préalable du maire n'est pas nécessaire.

OUI

NON

Nom et prénom du frère ou de la sœur déjà inscrite dans la commune d'accueil :

III. DECISION DU MAIRE DE LA COMMUNE DE RESIDENCE

1. Refus

La scolarisation n'est pas justifiée par une des raisons des rubriques I, II ou III, par conséquent, le Maire de la commune de résidence refuse l'inscription.

2. Accord

La scolarisation est justifiée par une des raisons des rubriques I, II ou III, le Maire de la commune de résidence accepte l'inscription et s'engage à verser la participation réclamée par la commune d'accueil aux frais de fonctionnement de l'école publique de Merdrignac.

A....., le...../...../.....

Signature et cachet

IV. DECISION DU MAIRE DE LA COMMUNE D'ACCUEIL

La scolarisation de l'enfant est acceptée par le Maire de la commune d'accueil.

OUI

NON

A Merdrignac, le...../...../.....

Signature et cachet